

Formulaire de réservation

Destination : **Date du voyage :** du 26 au 31 octobre 2026 **Agence :** SABARDU
Programme «BALNEOTHÉRAPIE à SALOU»(Espagne) **Circuit de 6 Jours / 5 nuits**

Mr Mme	NOM	Prénom	Né(e) le	Adresse (complète)

☐ Non adhérent ARCAP invité par :

MOBILE :	MOB 2 :	FORMALITÉS / POLICE <i>Joindre la photocopie des passeports ou CNI valides en octobre</i>
EMAIL :		
Personne à contacter en cas de nécessité : (nom, tel, qualité)		

LOGEMENT Chambre double : ☐ 1 lit double ☐ 2 lits (twin) barrez l'option non retenue
 Chambre individuelle (selon disponibilité) ☐ OUI ☐ NON ☐ supplément **130 €** à régler avec le solde

**COCHEZ
le point de
RAMASSAGE**

- ☐ DÉPART du parking sécurisé de SABARDU aux Pennes Mirabeau
☐ DÉPART du parking du siège de CAP à Aix en Provence
☐ DÉPART d'ARLES (lieu à confirmer)

PRIX ET PAIEMENT

799 €/pers en chambre double à partir de 35 pers - nombre maxi : 40.

1^{er} Acompte de 250 € /pers. à payer par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de SABARDU

Invités: +20€ forfaitaire pour 1 personne, +30€ pour un couple par chèque à l'ordre de l'ARCAP
 NB : Les chèques ne seront encaissés qu'après confirmation ferme du voyage.

2^{ème} Acompte de 250 € /pers **AVANT LE 1^{er} AOÛT** paiement de préférence par CB ou virt

Solde du voyage 299 € /pers **AVANT LE 25 SEPTEMBRE** paiement de préférence par CB ou virt

Formulaire à retourner **AVANT le 20 juillet 2026**
 avec le chèque d'acompte et la copie des pièces d'identité à :

Michel AUBERGE
237 Allée du Domaine des Chênes - 84210 Saint Didier

Tél : 06 84 05 12 55 - mauberge84@gmail.com

Agissant tant pour moi-même que pour le compte des invités inscrits sur ce formulaire de réservation, je certifie avoir pris connaissance du programme du voyage, du règlement ARCAP ci-joint et des conditions tarifaires que j'ai lues et qui m'ont été remises ci-joint et je les accepte toutes sans réserve. Je déclare être informé que le prix, à la date de l'inscription, est révisable en fonction du nombre de participants et pour tenir compte des variations du coût des transports et du cours de la devise.



* Je refuse que mes coordonnées soient communiquées aux autres participants à ce voyage

Date :

/ /

Signature

* case à cocher si souhaité

SABARDU TOURISME 2549 Chemin de Velaux Plan de Campagne 13170 Les Pennes Mirabeau
Sophie VERY - Tél.: 04.42.02.11.01 - Port. * 06.15.67.17.44
 Mail. : sophie@sabardu-tourisme.fr Site Internet : www.sabardu-tourisme.fr

RÈGLEMENT CONCERNANT LES VOYAGES PROPOSÉS PAR L'ARCAP (*EXTRAITS*)

PARTICIPANTS :

Sont inscrits en priorité:

1- les adhérents ARCAP et leurs conjoints.

2- les salariés de CAAP et leurs conjoints.

et, si nécessité de compléter le voyage :

3- les non adhérents invités présentés par des adhérents.

Les invités peuvent être assujettis à une contribution forfaitaire.

NB : les invités participent sous la responsabilité de l'adhérent invitant.

a/ Dans le cas où le nombre d'adhérents inscrits serait supérieur au nombre de places déterminé par le voyageur, c'est la date d'envoi des formulaires avec paiement qui sera prise en compte (date de la poste).

b/ Dans le cas où le nombre de participants non-adhérents et/ou de participants salariés de CAAP serait supérieur à celui des places restant disponibles, il sera tenu compte aussi de la date de réservation.

PRIX-RÈGLEMENT :

- Pour chaque voyage, il est fixé un calendrier de versements qui doit être scrupuleusement respecté par les participants.

- Aucun règlement libellé au nom de l'ARCAP ne sera accepté.

INSCRIPTION ET ASSURANCES :

- Pour être prise en compte, l'inscription doit être accompagnée impérativement du premier acompte par chèque à l'ordre de l'agence organisatrice du voyage.

- La souscription aux assurances proposées par l'agence est obligatoire.

Le texte des contrats peut être communiqué par courriel sur simple demande formulée auprès de la Commission Voyages (envoi par mail).

DÉROULEMENT DES VOYAGES :

Les participants sont tenus au respect des autres et des règles établies avec l'organisateur, ainsi que vis-à-vis des accompagnateurs, guides et personnel des lieux de séjour.

Personne n'a, par exemple, à se prévaloir d'une place réservée à table (sauf avis contraire du restaurateur), ni dans l'autocar ou le train.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner, pour son auteur, et sur décision du Conseil d'Administration, l'exclusion des voyages ultérieurs proposés par l'ARCAP.

Enfin l'ARCAP tient à préciser qu'elle dégage sa responsabilité concernant toute initiative individuelle ou de groupe, dérogeant au programme prévu par l'organisateur (sauf modification proposée ou acceptée par ce dernier).